Evelyne Renaud Garabedian

Bilan de mandat
2017 - 2023



Édito

En septembre prochain, cela fera six ans que j'ai fait mon entrée au Sénat en tant que Sénateur des Français établis hors de France.

Un mandat qui m'honore autant qu'il m'oblige. Il m'oblige devant les élus des Français établis hors de France, qui m'ont apporté leur confiance, mais aussi vis-à-vis de tous les Français résidant dans le monde, qu'ils soient expatriés depuis peu ou bien vivant à l'étranger depuis toujours.

La responsabilité est immense.

Celle d'abord de représenter et de défendre une communauté non négligeable de près de 3,5 millions de Français, soit davantage que les cinq départements d'outre-mer réunis. Celle aussi de faire entendre la voix des Français - éloignés géographiquement mais parfois aussi civiquement - au sein de nos institutions.

Nous le répétons sans cesse, les communautés françaises de l'étranger sont une richesse pour notre pays : ambassadeurs de la culture, de la langue et de la gastronomie ; agents économiques essentiels au commerce extérieur de la France ; créateurs de liens d'amitié sincère entre les pays.

Pourtant, vos difficultés et vos besoins sont souvent méconnus, voire minimisés. Le poncif de « l'expatrié riche fuyant l'impôt » a encore la vie dure, à la fois dans l'imaginaire collectif mais aussi au plus haut niveau, que cela soit au sein des administrations, des ministères mais aussi au Parlement.

Je me suis employée à faire des six années de mon mandat un temps utile pour faire avancer les causes des Français de l'étranger et de leurs élus mais surtout, pour mieux faire connaître et reconnaître les spécificités d'une vie passée à l'étranger.

En tant que Sénateur, je peux beaucoup et à la fois très peu. Beaucoup car être parlementaire signifie voter des lois qui ont un effet direct sur le quotidien des Français. C'est également pouvoir débloquer rapidement des situations individuelles, par des interventions et des mises en relation. Toutefois, force est de constater que les prérogatives qui sont les miennes sont fortement contraintes par les pratiques et le fonctionnement institutionnel : prééminence du pouvoir exécutif sur le législatif, asymétrie avec l'Assemblée nationale qui a toujours « le dernier mot », abstention ou rejet - presque systématique - des propositions des partis adverses, faible maîtrise de l'ordre du jour des assemblées.

Par ces propos, je n'essaie en rien d'abaisser la fonction sénatoriale, mais souhaite souligner la réalité de l'exercice du pouvoir parlementaire et le cadre dans lequel il m'est donné d'agir. Il est de mon devoir de ne pas promettre aux élus ce qu'il m'est difficile, voire impossible, de réaliser. En revanche, il est tout autant de mon devoir d'expliquer ce qui peut et a pu être fait, car être parlementaire, c'est également vous rendre des comptes.

C'est donc en toute transparence que j'ai établi ce bilan de mandat résumant mes actions, mes déplacements, les difficultés que je rencontre dans l'aboutissement de mes projets, ainsi que les avancées que j'ai pu obtenir, notamment grâce à vos interpellations et sollicitations.

Evelyne RENAUD-GARABEDIAN

Mon mandat en quelques chiffres

418 questions écrites sur de très nombreux sujets : fiscalité, droit et vie administrative, représentation des Français de l'étranger, protection sociale, enseignement français à l'étranger, environnement, crise sanitaire...

Toute problématique dont vous me faites part est matière pour moi à question écrite, ce qui me place parmi les 20 Sénateurs les plus productifs en la matière.

555 amendements déposés et signés parmi eux de nombreux relatifs à la fiscalité des Français de l'étranger ou aux démarches administratives.

Plus de **200** interventions lors des auditions menées par la commission des affaires économiques, par la mission d'information sur les violences en marge des gilets jaunes, par la mission d'information sur les effets des mesures en matière de confinement ou bien encore la commission d'enquête sur la concentration des médias.

Parmi lesquelles : Bruno Le Maire, Bernard Arnault, Arnaud Lagardère.. les dirigeants de Bpifrance, Business France, Danone, Facebook, Carrefour, EDF, Engie, Suez, La Poste, la Caisse des Dépôts, Orange, l'Office national des forêts, Airbus, Amazon...

Mes présences en commission me placent parmi les 20 Sénateurs les plus assidus en la matière.

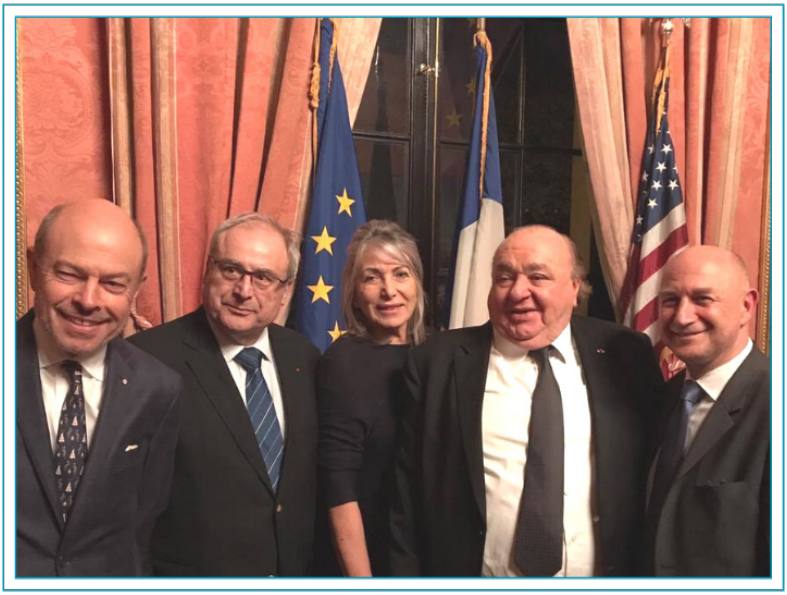
50 propositions de loi co-signées, dont celle relative aux Français établis hors de France portée par Bruno Retailleau.

1 proposition de loi déposée visant à faciliter le retour en France des Français établis à l'étranger.

2 rapports qui m'ont été confiés par la Présidente de la commission économique, représentant chacun une cinquantaine d'auditions individuelles :

- sur les conséquences économiques des violences commises en marge du mouvement des gilets jaunes ;
- sur la relance du tourisme français à la suite de l'épidémie de Covid-19.

Plus d'une centaine d'actions individuelles pour rétablir des versements de pension, aider au remboursement de frais médicaux auprès de la CFE, favoriser le rapatriement de compatriotes en détresse, etc...



Au consulat de France à New York en décembre 2017,
avec les élus consulaires des Français de New York, New Jersey et Connecticut



Dîner français à Bercelone avec les élus consulaires espagnols
et M. le consul général de France en novembre 2018



Visite du foyer Delarue – Langlois à Tunis accueillant des résidents français, mars 2018, en compagnie des élus consulaires de Tunisie et du Consul général de France



À Marrakech, avec Madame Bakka, Présidente de l'association « Aide aux Mères » et Genevieve Euloge

Méthode de travail

Mon mandat ne peut être utile que s'il est concret. Loin des postures idéologiques ou du dogmatisme politique, je plaide pour le pragmatisme en toute chose.

Egalement chef d'entreprise, j'envisage d'abord la pratique avant la théorie, l'efficacité au service des idées.

Vos questions, remarques, sollicitations et nos échanges constituent le socle de mon travail parlementaire. Dès lors qu'une difficulté se fait jour, j'en cherche les causes et évalue les différentes possibilités pour résoudre le problème. Il peut s'agir d'une question à un ministre, d'un courrier, d'une intervention en commission ou en hémicycle, d'un amendement quand un véhicule législatif se présente, ou bien encore du dépôt d'une proposition de loi.

Bien souvent - et l'expérience me l'a montré - les contacts directs et la concertation avec les administrations, les différents acteurs et même des entreprises privées aboutissent à de meilleurs résultats que la voie parlementaire, que je ne néglige pas pour autant. Ces deux façons de faire marchent de concert : la première servant à une résolution rapide des problèmes, la deuxième consistant à inscrire mon action dans un cadre légal et règlementaire.

Nous sommes douze sénateurs des Français de l'étranger, chacun avec nos compétences et nos expériences propres. Loin de pouvoir traiter tous les sujets, et ne souhaitant pas simplement les balayer, j'ai choisi de concentrer mon action sur quelques thématiques qui me sont chères : la fiscalité, le soutien aux entrepreneurs français à l'étranger et les violences conjugales ou intra familiales.

Enfin, je ne crois qu'au travail en équipe et à l'intelligence collective. C'est pourquoi, j'associe étroitement mon équipe parlementaire à l'ensemble de mes interventions, que nous élaborons systématiquement ensemble. Mes collaboratrices parlementaires sont tout autant que moi à votre écoute et à votre disposition.

Comme je le dis souvent : nous ne sommes utiles que si vous nous sollicitez.



À Prague en mars 2019, à l'invitation de Vassili Le Moigne, pour participer au grand débat national aux côtés des élus consulaires de Tchequie



Dîner avec les élus consulaires de Tel Aviv, décembre 2022



Avec le Président de la République lors de la Conférence des Ambassadeurs, août 2018



Visite officielle au Sénat égyptien en mars 2022

Le point sur...

LA FISCALITE

Le régime fiscal des non-résidents constitue pour beaucoup - contribuables non-résidents mais aussi professionnels du droit et de la fiscalité - une véritable gageure. Que cela soit la détermination de la résidence fiscale, l'interprétation des conventions ou bien encore l'application des règles fiscales lorsque les revenus sont imposables en France, les difficultés sont nombreuses et les réponses rares.

Les règles qui régissent la fiscalité des non-résidents diffèrent sensiblement de celles des résidents : application d'une retenue à la source sur certains types de revenus, taux minimum d'imposition à 20% et 30%, impossibilité de bénéficier de réduction et crédit d'impôt (hormis le dispositif Pinel et les pensions alimentaires dans certains cas).

L'administration fiscale explique ces différences au motif que les Français de l'étranger sont imposés uniquement sur leurs revenus de source française et non sur l'ensemble de leurs revenus comme les résidents fiscaux (ce qu'on appelle l'obligation fiscale illimitée). Cet argument est à mon sens fallacieux. En effet, les conventions fiscales prévoient, dans un certain nombre de cas, l'imposition d'un revenu dans son pays source. Ainsi, l'obligation fiscale illimitée des résidents est largement atténuée par l'effet des conventions.

En sus de cette différence de régime fiscal, l'application de la CSG-CRDS sur les revenus du patrimoine des non-résidents

habitant dans un pays tiers constitue une grave iniquité. Contraint par une jurisprudence européenne (dite de Ruyter), le Gouvernement a, en 2019, certes exonéré de cotisations sociales les revenus du patrimoine des non-résidents des Etats de l'Union européenne, mais n'est pas allé plus loin en généralisant cette exonération à tous les non-résidents.

Action : Je me bats depuis 6 ans pour obtenir des avancées sur ce traitement. Au cours de mon mandat, la fiscalité des non-résidents et la question de la CDG-CRDS ont fait l'objet d'âpres débats. D'abord, une réforme fiscale mal préparée devait conduire à une augmentation de l'imposition pouvant atteindre plus de 100% pour certains contribuables. notamment ceux aux revenus modestes. Alerté par les Sénateurs des Français de l'étranger et des associations de contribuables, le Gouvernement a consenti à la rédaction d'un rapport visant à mesurer l'impact de cette réforme.

Publié fin juillet 2020, le rapport, reconnaissant les nombreux «effets de bord» des dispositions prises, a conclu au statu quo et à la conservation des règles actuelles. Règles que j'estime toutefois injustes, peu lisibles et que j'essaie chaque année d'infléchir au cours du projet de loi de finances (PLF).

Le sujet de l'exonération de la CSG-CRDS sur les revenus du patrimoine des non-résidents habitant un Etat tiers, lui, revient tous les ans lors des débats du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Le positionnement inflexible du Gouvernement sur le sujet de la CSG-CRDS donne lieu chaque année à une passe d'arme, notamment sur la nature de ces prélèvements (impôt ou cotisation).
Chaque année, je présente un amendement étendant cette exonération à l'ensemble des non-résidents. Chaque année, le Sénat vote cette disposition qui est systématiquement supprimée par le Gouvernement (ou les députés) lors du retour du texte à l'Assemblée nationale. Les ministres changent mais

les argumentaires – et les éléments de langage – restent les mêmes…

Du chemin reste à parcourir pour une fiscalité plus juste et intelligible.

Questions écrites : 43 dont

- Exonération de la plus-value de cession de la résidence principale pour les non-résidents
- Application du taux moyen pour les non-résidents fiscaux
- Traitement des dossiers relatifs au remboursement de la contribution sociale généralisée et de la contribution au remboursement de la dette sociale
- Fiscalité des pensions alimentaires des contribuables français non-résidents
- Application du crédit d'impôt sur « prélèvement sociaux »
- Régime d'impatriation
- Convention fiscale entre la France et le Luxembourg

Amendements déposés :

- Exonération de la CSG-CRDS pour les non-résidents dans des pays tiers
- Exonération du prélèvement de solidarité
- Extension du statut Schumacker
- Extension aux non-résidents de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons aux œuvres
- Déduction des prestations compensatoires du revenu imposable des contribuables non-résidents imposés au taux moyen
- Exonération de plus-values aux associés non-résidents d'une SCI

Interventions :

- Question sur la « CSG-CRDS pour les résidents au Royaume-Uni » lors de l'audition d'Amélie de Montchalin, secrétaire d'État chargée des Affaires européennes du 19 février 2020
- Courrier à Bruno Le Maire au ministre de l'Economie, des finances et de la Relance sur la double imposition des pensions de sécurité sociale des retraités français en Italie du 20 janvier 2022
- Courrier à Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics sur l'abandon du recouvrement de l'impôt et des pénalités par les autorités fiscales italiennes du 24 août 2022

LE SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

De nombreux Français à l'étranger ont créé, gèrent ou détiennent une entreprise dans leur pays de résidence, principalement dans le consulting et l'audit, l'alimentation, les boissons, vins et spiritueux, l'informatique, le tourisme et l'hôtellerie-restauration.

Ces entrepreneurs français à l'étranger (EFE) connaissent parfaitement l'économie locale, la réalité des marchés, le parcours particulier de la création d'une entreprise à l'étranger et ont des contacts avec les acteurs sur place.

Par ailleurs, ils participent pleinement au rayonnement de la France en important des produits ou des services français et constituent donc pour les entreprises françaises exportatrices un relai de croissance non négligeable.

Il me semble primordial de reconnaître et de soutenir les entrepreneurs français à l'étranger. Il est urgent de valoriser et de promouvoir leurs intérêts et dans le même temps les intérêts de la France qui sont intimement liés.

Actions : Depuis le début de mon mandat, j'ai souhaité porter à la connaissance des acteurs de la Team France Export, la situation des entrepreneurs français à l'étranger.
Durant la période Covid et face à l'absence de soutien à ces entrepreneurs, non éligibles au dispositif d'aides publiques, j'ai alerté à de nombreuses reprises le ministre de l'Economie et des Finances ainsi que le directeur général de Bpifrance, qui a souligné que son institution ne pouvait être « la banque de la diaspora ».
Nous ne disposons pas de données précises sur ces

entrepreneurs. Je déposerai dans les prochaines semaines une proposition de loi visant à définir précisément qui sont ces entrepreneurs et à les recenser. Ce texte proposera également la création d'un label destiné aux entrepreneurs français qui vendent à l'étranger des produits et services français. Ce label vise à valoriser la fabrication ou la conception française des produits et services, leur qualité, leur origine, le savoir-faire, etc…

Questions écrites : 8 dont

- Évolution de l'assurance prospection proposée par Bpifrance
- Situation économique des sociétés étrangères fondées ou dirigées par des Français établis hors de France
- Dispositif d'aides aux entrepreneurs français à l'étranger
- Aides destinées aux entrepreneurs français à l'étranger pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire mondiale
- Fonctionnement du réseau économique international de la direction générale du trésor pendant la crise sanitaire
- Élargissement du champ de la campagne de subventions aux associations venant en aide aux entrepreneurs français de l'étranger

Interventions :

- Question sur « l'installation des PME-PMI et des jeunes à l'étranger » lors de l'audition de Nicolas Dufourcq, directeur général de de Bpifrance, le 7 février 2018
- Question sur « les outils spécifiques pour les entrepreneurs français de l'étranger» lors de la table ronde sur la refonte du dispositif d'appui au commerce extérieur, le 15 mai 2019
- Question sur « le Pass Expo » lors la table ronde sur le refonte du dispositif d'appui au commerce extérieur du 26 juin 2019
- Question sur « les prêts pour les entrepreneurs français à l'étranger» lors de l'audition de Nicolas Dufourcq, directeur général de de Bpifrance, le 5 mai 2020
- Courrier à Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des finances sur la situation des EFE pendant la crise sanitaire du 23 juin 2020
- Question sur « la situation des entreprises françaises installées à l'étranger», lors de l'audition de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des finances le 2 février 2021
- Courrier à Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des finances sur des propositions pour le soutien des EFE le 25 février 2021

• Question sur « les mesures pour les entreprises françaises à l'étranger» lors de l'audition de Nicolas Dufourcq, directeur général de de Bpifrance, le 31 mars 2021
• Question sur « les aides des services économiques de la DG Trésor au EFE » lors de l'audition d'Emmanuel Moulin, directeur général du Trésor, le 3 mai 2021
• Question sur la «situation des EFE» lors de l'audition de Franck Riester, ministre délégué chargé de l'Attractivité et du Commerce extérieur, le 19 mai 2021
• Intervention en hémicycle lors des conclusions du débat sur le rapport « Commerce extérieur : L'urgence d'une stratégie publique pour nos entreprises » le 7 février 2023



Rencontre des associations françaises de Johannesburg, avec les élus consulaires Nathalie Lasserre et Alexandre Barrière Izard, en juin 2022

Démarches des Français à l'étranger

Entreprendre une démarche administrative à l'étranger ou depuis l'étranger auprès d'un organisme en France constitue un vrai parcours du combattant.

Ces dernières années, la qualité du service public au sein des consulats s'est considérablement dégradée, non pas en raison des agents, qui réalisent un travail remarquable et font toujours preuve de disponibilité et de bienveillance à l'égard des usagers mais à cause d'une baisse des plafonds d'emplois du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères entre 2018 et 2022.

En effet, le programme « Action publique 2022 » lancé en 2017 prévoyant notamment la réforme des réseaux de l'État à l'étranger a fixé une trajectoire de réduction de 7,9 % de la masse salariale des ministères et des opérateurs employeurs d'agents à l'étranger jusqu'en 2022.

Ainsi entre 2018 et 2021, ce sont près de 332 emplois au sein du ministère qui ont été supprimés. Pour 2023, le ministère a obtenu la création de 106 équivalent temps plein (ETP) qui ne compenseront ni la baisse des effectifs de ces dernières années ni la perte de compétences, un agent passant plusieurs mois à se former avant d'être pleinement opérationnel.

Cette contrition du réseau et le recentrage de l'activité consulaire sur des missions essentielles a pour conséquence : des délais allongés pour les rendez-vous de renouvellement des titres d'identité ou de déclaration d'état civil, la suppression des attributions notariales, l'arrêt de la signature des certificats d'existence par les consulats.

Lorsqu'une démarche doit être effectuée en France auprès d'un organisme en France, que cela soit auprès d'une caisse de

retraite, d'une caisse primaire de sécurité sociale, d'une maison départementale des personnes handicapées ou de toute administration, les difficultés rencontrées tiennent souvent à l'inadaptation des procédures et à la méconnaissance des agents de la singularité d'une vie à l'étranger.

Action : Vos remontées, ainsi que celles de nos compatriotes, m'alertent sur des dysfonctionnements dans la réalisation d'une démarche soit d'ordre général, soit concernant un dossier particulier.

J'ai ainsi interpellé le Gouvernement à de nombreuses reprises sur des questions aussi diverses que l'identification par France Connect - très complexe voire impossible pour les Français de l'étranger - entravant l'accès à de nombreux sites ou bien encore les difficultés d'authentification des certificats d'existence par les autorités locales étrangères.

Je prends également le soin de transmettre chaque dossier individuel que l'on m'envoie auprès de la structure concernée pour accélérer son traitement notamment dans les situations de suspension de retraite ou de demande de liquidation de droits à la retraite qui prennent du retard.

Je suis par ailleurs vigilante à ce que l'ensemble des services soit pensé en prenant en compte la situation particulière des Français de l'étranger. J'ai par exemple demandé que les agents du réseau « France services » qui accompagnent les citoyens dans les principales démarches administratives soient formés aux spécificités des formalités, des démarches et des droits pour les Français de l'étranger.

J'ai également réclamé que sur les formulaires où un numéro de sécurité sociale est demandé, une case soit ajoutée indiquant que le demandeur n'en possède pas.

Certaines innovations digitales - je pense notamment à la dématérialisation totale de la demande de renouvellement de pièces d'identité en expérimentation - laissent espérer une simplification des démarches.

Je reste néanmoins attentive à ce que la transformation numérique de l'administration et des services publics n'ait pas pour conséquence une hausse des inégalités d'accès aux droits, un éloignement de l'administration des citoyens et in fine une déconnexion des procédures de la réalité de terrain.



Questions écrites : 112 dont

- Expérimentation du renouvellement des titres d'identité sans comparution
- Identification par FranceConnect pour les Français de l'étranger
- Démarches de renouvellement de passeports ou de cartes nationales d'identité auprès des consulats
- Mise en oeuvre du décret n° 2022-899 du 17 juin 2022 relatif au certificat de nationalité française
- Abandon par les postes consulaires de l'établissement des certificats d'existence
- Validation en France d'une décision de divorce rendue à l'étranger et sa nécessité avant un mariage en France
- Signature des certificats de vie en France
- Accès au compte personnel Info Retraite pour les pensionnés résidant à l'étranger
- Documents à présenter pour déclarer une naissance auprès d'un consulat français à l'étranger
- Envoi par courrier sécurisé des passeports
- Conditions d'accès à l'aide juridique pour les Français établis hors de France
- Révision du dispositif français d'échange de permis de conduire



Interventions :

Contacts quotidiens avec la CNAV, Info Retraite, La Poste, les consulats



Visite de la base militaire française de Djibouti, mai 2022



Avec l'équipe de France de ski et Olivier Dellapina, Conseiller des Français de l'étranger, en novembre 2021 à Lake Louise, Ouest canadien



Avec Benoît Puga, Grand chancelier de la Légion d'honneur, et sa femme, Isabelle Puga



Avec les élus consulaires Vincent Sadeque et Eva Pardina, le consul de France et Bruno Dellaquila à Djibouti

Enseignement français à l'étranger

Le réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger « est la colonne vertébrale de notre offre d'enseignement à travers le monde. Il sera consolidé, dynamisé pour garantir sa pérennité et répondre à la demande croissante. Les moyens seront maintenus. ». Ces mots sont ceux du président de la République prononcés le 20 mars 2018 lors d'un discours quant à la stratégie sur la langue française.

Je partage en tous points cette opinion et les voeux qui y sont associés. Toutefois, depuis 6 ans, le constat est amer : désengagement progressif de l'Etat au profit d'acteurs privés, substitution des contrats de détachés au profit de contrats locaux, hausse des frais d'écolage alors que le montant des bourses scolaires reste peu ou prou inchangé, abaissement du nombre de critères d'homologation, suspension du dispositif de garantie de l'Etat pour les projets immobiliers des établissements puis remplacement par un système plus contraignant et coûteux, impossibilité d'emprunt pour les établissements en gestion directe, inadaptation de la pédagogie et des outils à la tenue des cours en ligne pourtant indispensable durant la crise sanitaire …

Actions : L'été précédent mon entrée au Sénat, l'AEFE a subi une annulation soudaine de 33 millions d'euros de crédits qui s'est accompagnée l'année suivante du gel de la garantie de l'État sur des emprunts réalisés par les écoles françaises à l'étranger sous le couvert de l'association nationale des écoles françaises à l'étranger (ANEFE).

Je me suis vite rendue compte de l'asphyxie financière de nos établissements français à l'étranger, auxquels a par ailleurs été fixé l'objectif de doublement des élèves d'ici 2030.

J'ai interpellé à de nombreuses reprises le ministre de l'Economie et des finances à ce sujet et ai rencontré son cabinet afin d'envisager soit la reprise du mécanisme, soit son amélioration.
Le dispositif auquel cela a abouti n'est à mon sens pas satisfaisant : évaluation du risque par établissement - tandis que le mécanisme précédent mutualisait les risques - en appliquant un coût de la garantie unique, montant garanti de 80% pour un établissement dans l'Union européenne (UE) et 90% pour un établissement en dehors de l'UE alors qu'il était de 100% auparavant.

Il faut à tout prix trouver de nouvelles solutions de financements pour nos établissements, au risque de voir se développer un véritable marché de l'enseignement français à l'étranger avec des acteurs privés de poids qui décideront seuls des politiques tarifaires.



Questions écrites : 46 dont

- Bourse accordée par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger
- Suspension de la garantie de l'État sur des emprunts réalisés par les écoles françaises à l'étranger
- Critères d'homologation des établissements scolaires au sein de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger
- Relations entre l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et des groupes scolaires privés
- Inclusion scolaire dans les établissements appartenant au réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger
- Taux de chancellerie retenu pour le calcul des bourses scolaires des établissements du réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger
- Octroi de la prime d'équipement informatique aux personnels des établissements français à l'étranger



Amendements déposés :

- Commission unique du coût de la garantie de l'Etat aux projets immobiliers des écoles françaises à l'étranger
- Associer un élève actuellement scolarisé dans le réseau aux discussions du conseil d'administration de l'AEFE
- Rééquilibrer le conseil d'administration

de l'AEFE en faveur des acteurs du réseau : représentants de l'Assemblée des Français de l'étranger, des organismes gestionnaires d'établissements, des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger, ainsi que des personnels affectés tant dans les établissements d'enseignement à l'étranger que dans les services centraux de l'agence
• Réserver les formations des Instituts régionaux de formation (IRF) aux personnels exerçant déjà dans le réseau
• Assurer la participation de représentants des enseignants aux instances pédagogiques et scientifiques des IRF

Interventions

• Question sur « la garantie de l'Etat via l'ANEFE», lors de l'audition de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des finances le 30 octobre 2018
• Question sur «la garantie de l'Etat via l'ANEFE», lors de l'audition de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des finances le 13 novembre 2019



Sur le Bosphore, visite du Lycée français d'Istanbul en mai 2022 avec sa direction

Protection sociale

Le principe de territorialité qui sous-tend le droit de la sécurité sociale signifie que les lois de sécurité sociale ne s'appliquent pas hors du territoire national. Ainsi (dans la très grande majorité des cas), l'installation à l'étranger signifie la fin de l'affiliation à la Sécurité sociale ainsi que l'arrêt des aides sociales.
Pour continuer à bénéficier d'une protection sociale, il faut soit se tourner vers la sécurité sociale locale - si elle existe - soit vers des alternatives comme la Caisse des Français de l'étranger et des complémentaires santé, coûteuses, le cumul de ces options étant souvent recommandé.

Au sein de l'Union européenne, les règlements européens ont mis en place une coordination des systèmes de sécurité sociale notamment en prévoyant le principe d'égalité de traitement ou de non-discrimination qui octroie les mêmes droits et obligations pour toutes les personnes assurées au sein d'un même pays.

En dehors de l'UE, les 42 conventions bilatérales de Sécurité sociale permettent de coordonner les législations de sécurité sociale entre la France et son pays partenaire, afin de garantir un maximum de droits à protection sociale aux personnes en situation de mobilité.

La France a par ailleurs mis en place un système unique d'aides sociales non conditionnées à une résidence en France. En 2021, ce sont 26 961 064€ qui ont été dépensés pour 4 153 allocataires identifiés.

Quant aux retraites des Français établis hors de France, elles sont épineuses à déterminer car correspondant à des périodes travaillées dans des pays différents, difficiles à obtenir, les délais de traitement des dossiers étant très longs et ardues à conserver, tant les problèmes de réception des certificats

d'existence - même dématérialisés - sont importants.

Actions : Au quotidien, j'assiste des compatriotes soit à la demande d'un Conseiller des Français de l'étranger, soit car je suis saisie directement. Régularisation de situations auprès de la CFE, rétablissement de pensions après une suspension, accélération de la liquidation des droits à la retraite, traitement prioritaire de demande de reconnaissance de handicap auprès d'une MDPH.



Questions écrites : 97 dont

- Reconnaissance du handicap des Français de l'étranger
- Prise en charge des affections de longue durée par la caisse des Français de l'étranger dans les pays où le tiers-payant est pratiqué
- Attribution du numéro de sécurité sociale pour les adhérents de la Caisse des Français de l'étranger
- Demandes de liquidation de retraite effectuées depuis les États-Unis
- Échanges de données d'état civil entre la caisse nationale d'assurance vieillesse et des organismes de sécurité sociale étrangers

- Couverture maladie des retraités française pensionnés d'un régime français lors de séjours temporaires dans l'Hexagone



Interventions :

- Courrier à Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie sur la prise en charge des Français en situation de handicap résidant à l'étranger pour avec un taux d'incapacité inférieur de moins de 80% du 26 mai 2021

Les élus des Français de l'étranger et les élections

Le lien entre les élus consulaires et les Sénateurs des Français de l'étranger est unique. La confiance et les échanges sont à l'origine de l'ensemble de mon travail, et je ne ferai rien - ou si peu - si vous ne me sollicitiez pas.

Les fonctions que vous occupez sont bénévoles. Vous êtes simplement « indemnisés » de façon à couvrir les frais engendrés par votre mandat, et je suis bien consciente que dans la plupart des circonscriptions - à de rares situations près - les sommes versées ne sont pas suffisantes.

Ceci est particulièrement le cas dans les circonscriptions qui recouvrent plusieurs pays, ou dans le cas des Conseillers AFE, qui ont un mandat pratiquement « continental » sans que des moyens supplémentaires n'existent.

A plusieurs reprises, j'ai demandé un rapport au Gouvernement sur les conditions d'exercice de votre mandat, visant à actualiser et préciser le versement des indemnités. Jusqu'à présent, je n'ai jamais été suivie dans mes recommandations, mais la grande impulsion donnée par les Conseillers AFE en la matière pourrait bientôt changer la donne, et je m'en réjouis.

Il n'y a pas eu, depuis la loi de 2013, de grandes réformes sur le statut des élus consulaires, en dehors de leur changement de nom, il y a deux ans. Visant à clarifier leur rôle par rapport aux consuls, les Conseillers des Français de l'étranger n'en ont pas pour autant récupéré davantage de pouvoirs, en dehors de la présidence du conseil consulaire qui est un gain symbolique important. Institution relativement jeune, souvent source de méfiance ou de méconnaissance, il est essentiel que les postes

consulaires apprennent à davantage faire confiance aux élus, qui ne sont là que pour représenter les Français et pour faire avancer leurs problématiques.

La relation entre élu consulaire et agents de nos postes consulaires et diplomatiques est au coeur de toute réforme visant à revaloriser le statut des élus. Actuellement, cette relation, en fonction de si elle est bonne ou mauvaise, est la base de tout travail consulaire de qualité, ou au contraire source de blocages.

Cela n'est pas acceptable, vous devez avoir un champ d'action plus important que simplement le bon vouloir des autorités consulaires. La Direction des Français de l'étranger (DFAE) doit également vous considérer pour ce que vous êtes : de véritables élus de la République.

C'est le sens d'une mise à disposition aussi basique qu'une adresse officielle, ou votre inscription au Répertoire national des élus. C'est également le sens de tout le combat que j'ai mené pour que les élections consulaires de 2020 se passent au mieux, que le vote électronique soit effectif et que vos droits en tant que candidats et élus soient respectés.



Avec Laurent Dassault et François Hollande au Gala de la Légion d'honneur, novembre 2021

Questions écrites : 32 dont

• Répertoire national des élus
• Mise à disposition de locaux pour les conseillers des Français de l'étranger
• Fusion ou séparation des conseils consulaires opérés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères
• Adresse électronique officielle des Conseillers des Français de l'étranger
• Déclaration de candidature à l'élection des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires
• Commissions de contrôle des listes électorales consulaires
• Conditions d'inscription et de radiation au registre des Français de l'étranger
• Avenir du vote électronique

Amendements déposés :

• Dépôt de candidature auprès d'un poste consulaire de la circonscription qui n'est pas forcément le chef-lieu
• Augmentation des indemnités des Conseiller des Français de l'étranger et des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger

Intervention :

• Question sur la « mise à disposition du registre des procurations pour les élections sénatoriales uniquement le jour du vote au bureau de vote physique » à Sonia Backès, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté le 1er décembre 2022
• Courrier à Jean-Baptiste Lemoyne sur les modalités de votes des conseillers des Français de l'étranger à l'élection des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger durant la crise sanitaire du 22 octobre 2021

Le retour en France

La crise du Covid-19 a poussé beaucoup de Français établis à l'étranger à venir ou revenir vivre en France. Ce chiffre a atteint 100 000 personnes pour la seule année 2020. Beaucoup de nos compatriotes ont pris contact avec moi pendant cette pandémie pour connaitre la réglementation et ce à quoi ils pouvaient bénéficier s'ils rentraient, eux et leur famille, définitivement en France.

Les retours ou les arrivées « conjoncturels » de Français de l'étranger ont mis en lumière les lacunes « structurelles » de notre système en matière d'installation et d'intégration, qu'il s'agisse des droits sociaux, de la scolarité des enfants ou bien encore de l'accès au marché de l'emploi.

Mes actions: Partant de ces constats, j'ai déposé une proposition de loi visant à faciliter l'emménagement en France des Français de l'étranger.



En hémicycle

Ma proposition de loi :

Pour les aider et faciliter leur retour en France, certaines modifications simples peuvent être mises en place :

Couverture sociale

- Bénéfice de la Sécurité sociale en France à compter du jour de l'arrivée
- Bénéfice des aides sociales - pour les personnes remplissant les conditions d'ouverture des droits à prestations sociales - sans aucune durée préalable de résidence en France
- Création d'une Allocation forfaitaire de retour (AFR) octroyée aux foyers s'installant en France et disposant de faibles ressources

Scolarité

- Production d'une attestation sur l'honneur de la future commune de résidence pour l'inscription scolaire des enfants
- Production d'une attestation sur l'honneur des revenus pour la détermination de la tarification de la restauration scolaire et des activités périscolaires, sportives et culturelles

Emploi

- Instauration de formation prodiguées par Pôle emploi permettant aux nouveaux arrivants de comprendre les spécificités du marché de l'emploi français
- Cours de français pour les conjoints de nationalité étrangère
- Exonérations d'impôt pour les indépendants



Visite de l'école Cousteau à Vancouver, en compagnie de la conseillère des Français de l'étranger Cindy Dellapina et du consul général de France

Les violences conjugales

L'expatriation est un terreau propice au développement des violences conjugales et intra-familiales, car elle peut accroître l'isolement économique et social. Les personnes qui suivent leur conjoint peuvent se retrouver éloignées de leurs amis et de leur cercle de confiance, dans un pays dont elles ne connaissent parfois pas la langue et où elles n'ont - dans certains cas - pas le droit d'y travailler. Ces éléments sont de nature à renforcer les violences car ils créent un isolement social très important en plus de la distance géographique et favorisent l'emprise et la manipulation des victimes. Ces dernières années de Covid ont d'autant plus, comme partout, aggravé les situations.

Le thème des violences conjugales a certes été mis en lumière pour les femmes sur le territoire national mais comme pour beaucoup de sujets, les Français hors de France sont souvent oubliés de ces mesures.

Beaucoup d'initiatives n'ont pas leur équivalent une fois que vous avez quitté la France. Les initiatives locales et associatives sont souvent la seule alternative à la baisse des budgets du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères ces dernières années. Par conséquent, les personnels et les prérogatives sont réduits d'année en année et il y a peu de latitude pour la prise en charge effective de situations de violences faites aux femmes.

Nous n'avons pas de chiffres officiels pour les Françaises de l'étranger mais les données nationales sont très préoccupantes : en 2021, 122 femmes ont été tuées par leur conjoint (soit une hausse de 20% par rapport à 2020) et 208 000 victimes de violences conjugales ont été recensées.

Il faut tenir compte du nombre de femmes qui ne portent pas plainte du tout - soit par impossibilité, soit par refus du

fonctionnaire de police - déposent des mains courantes ou n'ont pas conscience de la violence de leur foyer. C'est d'abord un phénomène psychologique complexe qui se traduit par une emprise, de la manipulation, du chantage, de la culpabilité. Il y a un vrai travail sur la prise de conscience de la violence en général et de la libération de la parole des femmes à réaliser.

Les législations locales sont parfois très différentes et incomparables aux droits des femmes et du droit de la famille en France.

Action : Depuis 2019, j'ai reçu des appels à l'aide à la fois de françaises victimes mais aussi de Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger démunis face à l'urgence des situations auxquelles ils étaient confrontés.

J'ai déposé un amendement afin de créer une « Aide à destination des victimes françaises de violences conjugales à l'étranger » de 500 000 euros lors de l'examen du projet de loi de finances 2023. L'idée étant de leur permettre de quitter le domicile conjugal, rebondir localement – si elles ne peuvent sortir du pays par exemple du fait des enfants ou d'une procédure judiciaire en cours – ou encore regagner la France en finançant des billets d'avion pour elles et leurs enfants.

J'ai également demandé qu'un signalement soit automatiquement fait par les postes consulaires à Paris afin de disposer d'un début de données sur le sujet.

Il reste un travail conséquent et essentiel à faire pour permettre la mise en sécurité rapide et efficace des femmes et de leur famille, qui portent plainte. Cela passe aussi par la prise en compte de la parole des femmes, par le recueil systématique et précis des faits relatés et par un arsenal législatif contraignant dès la première violence, qu'elle soit morale, psychologique, sexuelle ou physique.

Questions écrite :

• Accueil des victimes de violences conjugales par les consulats de France à l'étranger
Violences conjugales et intra-familiales dont sont victimes les Françaises établies hors de France

Amendements déposés :

• Création d'une « Aide à destination des victimes françaises de violences conjugales à l'étranger » de 500 000 euros lors de l'examen du projet de loi de finances 2023.

Intervention :

Soutien à la plateforme **SAVE YOU** :
• **SAVE YOU** : lutter contre la violence conjugale chez les Français de l'étranger - article paru le 21 octobre 2022 sur le site du petit journal
• **SAVE YOU**, l'ange gardien des Françaises de l'étranger - podcast du 31 octobre 2022 à écouter sur lesfrançais.press



Avec Pricillia Routier-Trillard, fondatrice de THE SORORITY FOUNDATION, en préparation du lancement de SAVE YOU en octobre 2022

L'URGENCE CLIMATIQUE

L'urgence climatique n'est plus aujourd'hui un sujet de politique partisane. Elle est une réalité tangible que nous subissons au quotidien. Ici, des mégafeux ravageant des zones entières de végétation et détruisant des écosystèmes de biodiversité. Là, des inondations violentes entraînant la mort et le déplacement de populations. Pour tous, des températures anormalement élevées, notamment durant la saison hivernale, se font sentir.

Action : La commission des affaires économiques du Sénat auditionne régulièrement les acteurs de l'énergie, de l'industrie et les représentants des grands groupes. Ces auditions sont à chaque fois pour moi l'occasion d'interroger ces dirigeants sur leur politique en matière d'environnement, notamment en mettant en avant les filières d'avenir telles que l'hydrogène ou bien la géothermie.



Questions écrites : 5 dont

- Approvisionnement en terres rares
- Stratégie française dans le domaine de l'automobile à hydrogène
- Pratique de la pêche électrique
- Dépôt sauvage de prospectus publicitaires et de cadeaux promotionnels dans les boîtes aux lettres



Interventions :

- Tribune dans le Trombinoscope sur la pêche électrique – numéro de janvier 2019
- Question sur la nocivité du glyphosate lors de l'audition de Roger Genet, directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail le 13 mars 2019
- Question sur le label « Transformation UE » des grûmes de chênes, lors de l'audition de M.

Bertrand Munch, candidat proposé à la fonction de directeur général de l'Office national des forêts
• Question sur l'hydroélectricité et les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, lors de l'audition d'Elisabeth Borne, ministre ministre de la transition écologique et solidaire, le 18 février 2020
• Question sur le développement de la filière hydrogène lors de l'audition de Barbara Pompili, ministre de la transition écologique le 10 novembre 2020
• Question sur l'enfouissement des déchets nucléaires à Bernard Doroszczuk, président de l'Autorité de sûreté nucléaire le 7 avril 2021
• Question sur la Classe énergétique des logements E, F, G lors de l'audition Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement le 12 mai 2021
• Question sur la hausse des prix des terres rares, lors de l'audition de Frédéric Gonand, professeur d'économie à PSL le 13 octobre 2021
• Question sur l'affichage environnemental des produits textiles, lors de l'audition de Michel-Edouard Leclerc le 19 janvier 2022
• Question sur l'impact des feux de forêt sur la biodiversité lors d'une table ronde sur le risque incendie le 15 juin 2022
• Question sur l'export des grûmes de chêne vers la Chine lors de l'audition de Valérie Metrich-Hecquet, candidate proposée par le Président de la République aux fonctions de directrice de l'Office national des forêts
• Question sur le développement de la filière géothermie, lors de l'audition d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique le 19 octobre 2022
• Question sur les investissements nécessaires pour la transition climatique et compatibilité avec le cadre budgétaire européen lors de la table ronde ambitions européennes et chocs économiques actuels le 16 novembre 2022
• Question sur l'empreinte environnementale des acteurs du numérique, lors de l'audition de Laure de La Raudière, présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) le 25 janvier 2023

COVID

La crise du Covid nous a tous saisis de façon rapide et massive. Les frontières se sont brutalement fermées, et le trafic aérien a été stoppé net.

Quelques 150 000 Français de passage se sont retrouvés bloqués dans 140 pays. Le réseau consulaire mais également les parlementaires des Français de l'étranger se sont mobilisés pour centraliser les informations les concernant, coordonner les actions pour les rassembler afin que le ministère puisse affréter des avions pour les rapatrier. Un réel mouvement de solidarité s'est organisé et de belles initiatives sont nées.

Passés les premiers mois de confinement, se sont rapidement posées les questions de retour en France avec la nécessité de disposer d'un motif impérieux pour les Français de l'étranger afin d'entrer sur le territoire national - avant son annulation par le Conseil d'Etat - ainsi que celles des vaccins.

Certains pays ne disposaient pas de vaccins homologués, d'autres de vaccins tout court. La France a acheminé des doses dans certains pays sans que le choix de ces derniers n'ait été clairement expliqué. A cela s'est ajoutée l'absence de reconnaissance des vaccinations réalisées avec un vaccin non homologué par l'Agence européenne du médicament.

Actions : Dès les premières semaines de la pandémie, j'ai participé aux actions en coordination avec le centre de crise du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour rapatrier nos compatriotes bloqués à l'étranger.

Je me suis engagée sur la vaccination et la pratique des tests PCR en m'assurant que celles-ci soient ouvertes et gratuites pour les Français de l'étranger de retour en France et ne

disposant pas de numéro de Sécurité sociale, mais aussi sur la reconnaissance pour le passe vaccinal des parcours de vaccination réalisés avec Sinopharm, Sinovac ou bien encore Sputnik.

Le Gouvernement a ouvert des aides exceptionnelles pour les Français de l'étranger ayant subi en raison du Covid une dégradation substantielle de leur situation financière. Les premiers mois, la procédure de demande et l'octroi de ces aides ont été très erratiques, j'ai demandé à de nombreuses reprises l'amélioration de ce dispositif ainsi que sa reconduction.



Questions écrites : 20 dont

- Vaccination des conjoints des Français de l'étranger
- Reconnaissance des vaccinations réalisées avec un vaccin non homologués par l'Agence européenne du médicament
- Accès au passe sanitaire pour les Français établis à l'étranger
- Gratuité des tests de dépistage pour les Français de l'étranger
- Obtention d'un QR code attestant d'une vaccination pour les Français de l'étranger
- Vaccination des Français établis hors de France
- Test sérologique pour entrer en France



Interventions

- Courrier au Président de la CFE sur la suppression du délai de carence le temps de l'épidémie le 2 avril 2020
- Courrier au Président de la CFE sur le remboursement de l'hospitalisation liée à la Covid-19 le 4 juin 2020
- Article dans Le Figaro : Vaccinés hors UE et sans passe sanitaire: faut-il reconnaître les vaccins faits à l'étranger le 28 juillet 2021
- Question orale à Jean-Baptiste Lemoine sur la Vaccination des Français de l'étranger dans leur pays de résidence le 1er juillet 2021

Le Sénat et les Français de l'étranger

Dès la IVème République, les Français de l'étranger ont disposé de trois sièges de « conseillers de la République » (sur 320) au sein de la Chambre haute, appelée alors « Conseil de la République ».

La Constitution du 4 octobre 1958 précise en son article 24 que « les Français établis hors de France sont représentés au Sénat ». Cette représentation s'enrichie au cours de la Vème République avec un nombre de Sénateurs passant progressivement de 3 à 12.

Les Français de l'étranger occupent une place à part au sein du Sénat, qui a vocation à donner voix aux « territoires », alors qu'ils constituent plutôt une communauté, éparpillée dans le monde entier.

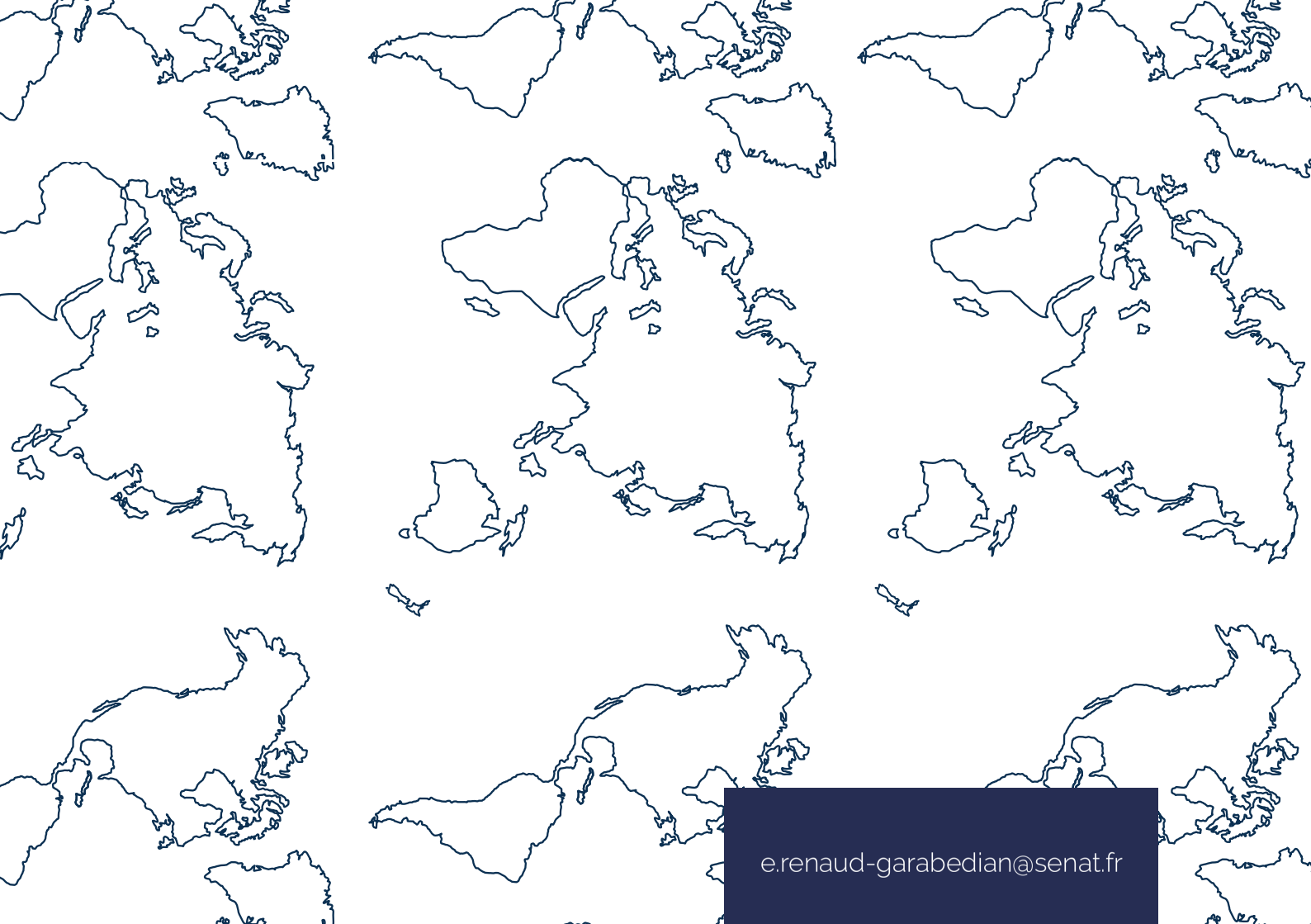
Ils éprouvent donc des besoins que perçoivent difficilement les autres Sénateurs, métropolitains et ultramarins.
Pourtant, je n'ai jamais rencontré un seul Sénateur qui n'ait sa fille, son beau-fils, sa cousine ou un parent qui ne vive à l'étranger... Ils sont donc, lorsque l'on sait trouver les bons

arguments, tous sensibles aux réalités que connaissent les Françaises et les Français de l'étranger et cela est bien utile de savoir les convaincre, car il faut être nombreux pour voter un amendement favorable aux Français de l'étranger.

Du côté de vos douze Sénateurs, nous sommes bien souvent d'accord sur les sujets concernant nos compatriotes, ce qui ne nous empêche pourtant pas de voter différemment dans l'hémicycle. Les consignes et les compromis des partis politiques, ou le besoin d'une opposition d'affichage pour alimenter les réseaux sociaux, contrarient en effet trop souvent toute possibilité de consensus, à mon grand regret.

Et même lorsque par bonheur nous y parvenons, l'Assemblée nationale finit par remettre en cause cette volonté de concorde. Je ne compte plus le nombre d'amendements que j'ai réussi à faire adopter au Sénat, en allant convaincre chaque Sénateur un à un, pour apprendre finalement que la commission mixte paritaire - composée d'une poignée de parlementaires des deux assemblées - avait décidé de repousser d'un revers de main ma mesure.

Ainsi, défendre la cause des Français de l'étranger à la Chambre haute est un véritable combat, qui exige une énergie et une ténacité sans cesse renouvelées. Pour cela, soyez convaincus que ma persévérance est sans limite !



e.renaud-garabedian@senat.fr